

**INTERVENTION  
DE MONSIEUR L'AMBASSADEUR  
DENIS DANGUE REWAKA  
REPRÉSENTANT PERMANENT  
DE LA RÉPUBLIQUE GABONAISE AUPRÈS DES  
NATIONS UNIES**

**A LA 49<sup>è</sup><sub>m</sub><sup>e</sup> SESSION**

**DE LA COMMISSION DE LA CONDITION DE LA FEMME**

**Madame la Présidente,**

**Permettez-moi tout d'abord de vous adresser les félicitations de la délégation gabonaise pour votre élection à la présidence de la présente session consacrée à l'évaluation de Beijing + 10.**

**Ma délégation s'associe à la déclaration faite par Madagascar au nom du Groupe Africain.**

**Son Excellence Madame Angélique NGOMA, Ministre de la Famille, de la Protection de l'Enfance et de la Promotion de la Femme de la République gabonaise, empêchée, m'a chargé de vous lire la déclaration ci-après :**

**Je cite :**

**Madame la Présidente,**

**"Depuis l'adoption, en 1995, de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing, le Gouvernement gabonais, en partenariat avec les ONG et les associations féminines, a élaboré un plan d'action national dont les principaux objectifs sont la mobilisation, l'autonomisation et la promotion sociale et économique des femmes.**

Ce plan d'action national a bénéficié de l'appui technique et financier de certaines agences spécialisées du système des Nations Unies et d'autres partenaires du développement représentés au Gabon.

Dans la mise en oeuvre de ce Plan d'action, le Gouvernement a mis en place, le 15 novembre 1999, un observatoire des droits de la femme et de la parité dont le but est de favoriser, avec la participation de la société civile, l'élaboration des textes législatifs, administratifs et réglementaires en faveur de la promotion et de la protection des droits de la femme.

Le Gouvernement a, par ailleurs, entrepris plusieurs campagnes de sensibilisation contre toutes les formes de violence à l'égard de la femme, l'objectif majeur étant de susciter une conscience respectueuse de l'image de la femme.

De même, le Gouvernement a, pour inciter les femmes à créer des activités génératrices de revenus, mené les trois actions suivantes :

Institutionnalisation, depuis le 17 avril 1998, du grand prix du Président de la République, Son Excellence El Hadj Omar BONGO ONDIMBA, qui récompense chaque année, à

l'occasion de la journée nationale de la femme, plusieurs projets dans les domaines aussi variés que la pêche, l'agriculture et l'artisanat;

Mise à exécution du projet d'octroi de micro crédits en collaboration avec le PNUD;

Octroi des crédits aux associations des femmes par le Fonds d'expansion des activités économiques et de développement des petites et moyennes entreprises ou industrielles (FODEX) que dirige d'ailleurs une femme.

Nous voudrions aussi saluer l'importante contribution de l'UNICEF à l'élaboration des projets d'incitation à l'alphabétisation et à la formation professionnelle de la population féminine.

Dans le domaine de la lutte contre le VIH/SIDA, le Gouvernement a, entre autres actions, et sur instruction expresse du Chef de l'Etat, mis en place un Fonds thérapeutique d'une valeur d'un milliard de francs CFA qui prend en compte la situation particulière des femmes vivant avec le VIH/SIDA.

En ce qui concerne la promotion de l'égalité entre les sexes, le Président de la République gabonaise, Son Excellence El Hadj OMAR BONGO ONDIMBA a instruit le Gouvernement de tenir

compte de la dimension genre dans la désignation des agents de l'Etat à des postes de responsabilité. C'est en application de cette directive que le Gouvernement a récemment nommé au moins cinq femmes dans chaque Cabinet ministériel.

Madame la Présidente,

En raison du lourd fardeau de la dette, les ressources financières et humaines mobilisées par le Gabon, ne lui ont pas permis d'atteindre tous les objectifs retenus dans le cadre du Plan d'action national en faveur de la promotion de la femme.

Le Gabon pense que c'est en renforçant la coopération internationale que nous parviendrons à une meilleure application de la Déclaration et du Plan d'action de Beijing.

Madame la Présidente,

Avant de conclure mon propos, je voudrais appeler l'attention de la communauté internationale sur la nécessité d'accorder une attention particulière à la situation des femmes migrantes qui participent elles aussi au développement des pays d'accueil.

Mon pays reste convaincu que c'est dans une chaîne de solidarité entre les femmes et les hommes, entre nos Etats, nos différentes organisations nationales et internationales que les problèmes des femmes trouveront leurs véritables solutions."

Fin de citation.

Je vous remercie.